

Ordonnance du Tribunal du 25 octobre 2019 – Briois/Parlement(Affaire T-750/18) ⁽¹⁾**(«Droit institutionnel – Membre du Parlement européen – Privilèges et immunités – Décision de levée de l'immunité parlementaire – Expiration du mandat de député – Disparition de l'intérêt à agir – Non-lieu à statuer»)**

(2019/C 432/66)

*Langue de procédure: le français***Parties***Partie requérante:* Steeve Briois (Hénin-Beaumont, France) (représentant: F. Wagner, avocat)*Partie défenderesse:* Parlement européen (représentants: S. Alonso de León et C. Burgos, agents)**Objet**

Demande fondée sur l'article 263 TFUE et tendant à l'annulation de la décision P8_TA(2018)0401 du Parlement, du 24 octobre 2018, de lever l'immunité parlementaire du requérant.

Dispositif

- 1) *Il n'y a plus lieu de statuer sur le présent recours.*
- 2) *Chaque partie supportera ses propres dépens.*

⁽¹⁾ JO C 82 du 4.3.2019.

Ordonnance du Tribunal du 17 octobre 2019 – Jap Energéticas y Medioambientales/Commission(Affaire T-145/19) ⁽¹⁾**[«Recours en annulation – Convention de subvention conclue dans le cadre de l'instrument financier pour l'environnement (LIFE+) – Note de débit – Acte s'inscrivant dans un cadre purement contractuel dont il est indissociable – Absence de requalification du recours – Irrecevabilité manifeste»]**

(2019/C 432/67)

*Langue de procédure: l'espagnol***Parties***Partie requérante:* Jap Energéticas y Medioambientales, SL (Valence, Espagne) (représentant: G. Alabau Zabal, avocat)*Partie défenderesse:* Commission européenne (représentants: J. Estrada de Solà et S. Izquierdo Pérez, agents)**Objet**

Demande fondée sur l'article 263 TFUE et tendant à l'annulation d'une note de débit émise par la Commission le 14 janvier 2019 en vue de récupérer la somme de 82 750,96 euros versée à la requérante dans le cadre d'un concours financier au soutien d'un projet de prototype pour la production d'hydrogène au moyen d'eau propre, d'ammoniac et d'aluminium recyclé.